

L'accompagnement des Relais Petite Enfance par la CAF

La CAF délivre l'agrément aux RPE, apporte un soutien financier et un accompagnement dans leur déploiement sur l'ensemble du département.

L'objectif est de garantir la qualité de l'accueil individuel offert par les assistants maternels et gardes à domiciles.

Les animateurs intègrent le réseau RPE de l'Essonne, coordonné par la CAF.

Ce réseau favorise la mise en œuvre, la qualité et l'homogénéité du service rendu par les RPE sur le territoire.

Ainsi, le travail en réseau permet :

- des échanges sur les pratiques professionnelles ;
- un accompagnement des animateurs des RPE dans leurs missions ;
- la professionnalisation des animateurs et la mise en place d'actions partenariales à l'échelle départementale ;
- la valorisation des actions des RPE en vue d'une mutualisation des expériences et le développement de partenariats entre professionnels.

La CAF de l'Essonne

Contact

Animatrice du RPE

Elisabeth Favre Chateau- Educatrice de jeunes enfants

13 COURS DU GÉNÉRAL DE GAULLE
91360 ÉPINAY-SUR-ORGE

TÉL. 01 69 10 25 79

OU 06 15 34 13 18

RPE@EPINAYSURORGE.FR

WWW.VILLE-EPINAY-SUR-ORGE.FR

OUVERT TOUS LES JOURS
DE 9H À 17H30

LE MERCREDI DE 9H À 17H

Matinées d'éveil de 9h à 11h30 tous les jours sur inscription

Permanence téléphonique tous les jours et accueils des parents et futurs parents avec ou sans rendez-vous.
Après-midi à privilégier



Relais Petite Enfance



INFORMATION



RENCONTRE



ÉCHANGES

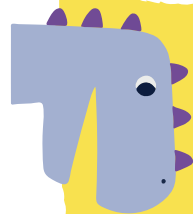
sur l'accueil du jeune enfant à destination des parents, des assistants maternels et des gardes à domicile



Le relais et les assistants maternels

Le relais soutient et informe les assistants maternels sur :

- **l'exercice de leur profession :**
 - information et accompagnement sur le développement et l'accueil du jeune enfant ;
 - échanges de pratiques entre professionnels ;
 - informations sur les dispositifs de formation ou organisation de formation au RPE.
- **leur statut professionnel :**
 - les droits et les obligations ;
 - la convention collective ;
 - le contrat de travail ;
 - les modalités d'agrément pour les personnes intéressées par la profession ;
 - les démarches administratives, monenfant.fr, pajemploi.urssaf.fr, la DREETS, Pôle Emploi, le droit du travail, la retraite...



Le relais et les familles

Le relais occupe principalement deux rôles auprès des familles :

- **informer, accompagner et orienter :**
 - sur les différents modes d'accueil du jeune enfant ;
 - sur les démarches liées à l'emploi d'un assistant maternel (droits et devoirs, contrat de travail, prestations familiales, formation du salarié...)
 - sur les lieux ressources pour les parents (CAF, monenfant.fr, services PMI, médiathèque...)
 - sur les aides auxquelles les parents peuvent prétendre (CAF, impôts...)
- **organiser du temps d'information et d'échanges sur le développement et l'éveil du jeune enfant.**



Le relais et les enfants

Sous la responsabilité et la participation active des assistants maternels, le relais participe à la socialisation et à l'éveil des enfants grâce :

- à des jouets, des jeux et des activités adaptés à leurs besoins, leurs envies et leurs âges, notamment les temps d'activités d'éveil pour les petits ;
- à la découverte et à l'apprentissage au rythme de l'enfant, au travers du chant, du dessin, de la peinture, de la lecture...

“

Au Relais Petite Enfance, les enfants se rencontrent et s'ouvrent au monde extérieur.

”

